



# CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 24 octobre 2008

Communiqué de presse

## COMMUNIQUE D'APPORTS COMPLEMENTAIRES AU CONTRAT DE LIQUIDITE

Par contrat en date du 25 octobre 2006, la société Crédit Agricole S.A. a confié à l'entreprise d'investissement Crédit Agricole Cheuvreux la mise en ?uvre d'un Contrat de Liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI (ex-AFEI) approuvée par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 1er octobre 2008. Ce Contrat de Liquidité, doté d'un montant initial de 50 millions d'euros, renouvelable annuellement par tacite reconduction, a pour objet l'animation des titres de la société Crédit Agricole S.A. (Code ISIN : FR0000045072) sur le marché réglementé Eurolist de NYSE Euronext Paris. Afin de maintenir l'enveloppe initiale de ce contrat la société Crédit Agricole S.A. apporte, en date anniversaire, un complément de 18 534 774,16 € sur le compte de Liquidité.